

Formation Post Permis

Selon les statistiques, les jeunes conducteurs sont victimes d'un nombre d'accidents considérable entre le 6e et le 12e mois d'obtention de leur permis. Ce pic d'accidentalité est lié à la sur confiance ressentie par les jeunes conducteurs après avoir obtenu leur permis de conduire. En lançant ce stage d'après permis, la Sécurité routière a pour objectif de lutter contre cette tendance et réduire le nombre d'accidents chez les jeunes. Ce concept de stage a déjà fait ses preuves dans d'autres pays.

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE POST-PERMIS ?

Cette formation complémentaire s'inscrit dans une démarche volontaire et s'adresse exclusivement aux titulaires d'un 1er permis de conduire auto ou moto (A1 ou A2) obtenu depuis au moins 6 mois et maximum 12 mois.

LES AVANTAGES : En participant à cette formation, vous atteindrez **plus rapidement les 12 points sur votre permis de conduire.**

- Si vous avez obtenu le permis en conduite traditionnelle, **vous gagnez 1 an** sur votre période probatoire, soit **12 points en 2 ans au lieu de 3 !**
- Si vous avez obtenu le permis en conduite accompagnée, **vous gagnez 6 mois sur votre période probatoire, soit 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 !**

A condition de n'avoir commis aucune infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension de votre permis de conduire.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE JEUNE CONDUCTEUR :

- **Une seule journée** de formation (7h)
- La formation est **collective** (6 à 12 élèves par stage)

OBJECTIF : renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale du permis et durant les premiers mois de conduite autonome, afin de conduire de manière plus sûre.

PROGRAMME :

La formation suscite l'échange sur les expériences de conduite entre conducteurs.

Elle s'articule autour **de 2 thématiques :**

- 1. Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes**
- 2. Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.**

A l'issue de la formation, nous vous délivrons une attestation de suivi de la formation complémentaire post-permis.

Seules les auto-écoles ECF disposant du label "École conduite qualité" peuvent valider cette formation. Elles sont reconnaissables à un macaron jaune apposé sur leur site internet et leur vitrine.